

Les Fonds Apogée

Prospectus simplifié

Le 11 décembre 2009

Parts de catégorie A et de catégorie F et parts de catégorie I, lorsqu'il est indiqué, des Fonds ci-après :

Fonds du marché monétaire

Fonds de revenu à court terme Apogée

Fonds obligataires

Fonds de revenu Apogée

Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée

Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds immobilier

Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds équilibré

Fonds équilibré stratégique Apogée

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de valeur Apogée

Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée

Fonds canadien de croissance Apogée

Fonds canadien à petite capitalisation Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions étrangères

Fonds américain de valeur Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée
(parts de catégorie I offertes)

Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée

Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée
(parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions internationales Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée
(parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions mondiales Apogée (parts de catégorie I offertes)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des Fonds ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
-------------------	---

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.....	4
---	---

INFORMATION SUR LES DESCRIPTIONS DES FONDS.....	4
Fonds de revenu à court terme Apogée.....	7
Fonds de revenu Apogée.....	11
Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée.....	13
Fonds américain d'obligations de base ⁺ Apogée.....	15
Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée.....	18
Fonds équilibré stratégique Apogée.....	21
Fonds canadien de valeur Apogée.....	24
Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée.....	26
Fonds canadien de croissance Apogée.....	28
Fonds canadien à petite capitalisation Apogée.....	30
Fonds américain de valeur Apogée.....	33
Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée.....	35
Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée.....	37
Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée.....	39
Fonds d'actions internationales Apogée.....	41
Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée.....	43
Fonds d'actions mondiales Apogée.....	45

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS.....	47
---	----

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS.....	51
---	----

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS.....	53
À propos des catégories de parts.....	53
Mode d'achat des Fonds.....	53
Mode de calcul de la valeur liquidative par part.....	53
Comment passer un ordre d'achat pour des parts des Fonds?.....	54
Comment procéder à la substitution de parts des Fonds?.....	54
Comment procéder à la substitution de parts entre catégories d'un même Fonds?.....	54
Comment procéder au rachat de parts des Fonds?.....	54

SERVICES FACULTATIFS.	55
Régimes à impôt différé.	55
Portefeuilles optimisés (parts de catégorie A).	55
Portefeuilles personnalisés (parts de catégorie A).	55
Rééquilibrage automatique (parts de catégorie A).	56
Régime de prélèvement automatique.	56
Régime de retraits automatiques.	56

FRAIS.	57
----------------	----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER.	59
-----------------------------------	----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION.	60
---	----

INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS.	60
Votre placement peut fructifier.	60
Imposition des bénéfices.	60
Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé.	60
Parts détenues dans un régime à impôt différé.	61

QUELS SONT VOS DROITS?.	61
---------------------------------	----

Introduction

Dans le présent document, les termes « **gestionnaire** », « **nous** », « **notre** », « **nos** » renvoient à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et « **ScotiaMcLeod** » renvoie à ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds Apogée (les « **Fonds** ») et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 4 à la page 46, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document. La deuxième partie, qui va de la page 47 à la page 62, explique ce que sont les organismes de placement collectif (OPC) ainsi que les différents risques que comporte un placement dans de tels organismes, et contient également de l'information générale qui s'applique à tous les Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans la notice annuelle des Fonds, dans leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et dans leurs derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires déposés à l'égard du rendement des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle des Fonds, des états financiers et des rapports de gestion à l'égard du rendement des Fonds en vous adressant à votre courtier en appelant, sans frais, au 1-800-268-9269 (à Toronto, au 416-750-3863) ou, par courriel, sur notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/fondsapogee.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds sur le site www.sedar.com ou sur notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/fondsapogee.

Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Les Fonds font partie d'une famille de 17 organismes de placement collectif. Tous les Fonds destinés à la vente aux termes du présent prospectus simplifié offrent des parts de catégorie A et de catégorie F. Certains Fonds offrent également des parts de catégorie I.

Les catégories comportent différents frais et s'adressent à différents épargnants. Les parts de catégorie A ne sont offertes qu'à des épargnants qui participent au Programme Apogée, par l'intermédiaire des conseillers de ScotiaMcLeod ou de toute autre manière permise par le gestionnaire. Les parts de catégorie F sont généralement offertes à des épargnants qui ont des comptes comportant des frais auprès de leur courtier. Nous pouvons à l'occasion offrir ces parts de catégorie F à d'autres épargnants. À l'heure actuelle, les parts de catégorie I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés et sont offertes seulement par l'intermédiaire de Gestion d'actifs Scotia S.E.C.

Information sur les descriptions des fonds

Dans les pages suivantes, vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds afin de vous aider à prendre vos décisions de placement. Voici ce que vous pourrez trouver dans chaque rubrique de la description des Fonds :

Détail des Fonds

Cette rubrique vous présente chaque Fonds et vous indique, notamment, de quel type de fonds il s'agit, la date à laquelle il a été établi et son admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés. Veuillez vous reporter à la description des Fonds qui commence à la page 8 pour plus de précisions.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Cette rubrique expose les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ainsi que les stratégies qu'il utilise pour atteindre ces objectifs. Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Choix des conseillers en valeurs et suivi

Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« NTGA »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir des conseillers en valeurs (les « conseillers en valeurs ») et à surveiller leur rendement. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds. Le gestionnaire en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque conseiller en valeurs doit respecter les objectifs en matière de placement et les restrictions ainsi que les lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

De façon continue, NTGA surveillera les résultats des conseillers en valeurs et nous en fera rapport.

Instruments dérivés

Un instrument dérivé est un contrat passé entre deux parties dont la valeur repose sur un actif sous-jacent, ou est tirée de celui-ci. Il peut s'agir d'une action, d'un indice boursier comme l'indice composé S&P/TSX ou des titres d'un autre organisme de placement collectif. L'instrument dérivé ne constitue pas un placement direct dans l'actif sous-jacent lui-même. Parmi les exemples d'instruments dérivés, citons les options et les contrats à livrer.

- Les *options* confèrent généralement à leurs porteurs le droit, mais non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif, comme un titre ou une devise, à un prix donné et à un moment donné. En

règle générale, les titulaires d'options versent à l'autre partie une somme au comptant, appelée une prime, pour avoir accepté de leur accorder l'option.

- Les *contrats à livrer* sont des conventions visant à acheter ou à vendre un actif, comme un titre ou une devise, à un prix donné et à un moment donné. Les parties sont tenues de conclure l'affaire, et parfois de faire ou de recevoir une somme au comptant, même si le prix a changé au moment où l'affaire est conclue.

En règle générale, les instruments dérivés peuvent être conçus pour créer une obligation, pour l'une ou l'autre partie au contrat, de remettre une somme d'argent ou des titres à la survenance d'un événement futur précis. Les lois sur les valeurs mobilières canadiennes interdisent aux Fonds d'investir dans des instruments dérivés, à moins qu'ils n'aient suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces pour couvrir l'exposition créée par l'instrument dérivé. Par conséquent, les Fonds ne peuvent utiliser leurs placements dans des instruments dérivés comme effet de levier. Tous les Fonds qui investissent dans des instruments dérivés maintiennent suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces hautement liquides, comme des bons du Trésor ou des acceptations bancaires, pour couvrir leurs obligations à l'égard des instruments dérivés. En limitant l'exposition aux instruments dérivés d'un Fonds, le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés est fortement réduit. En conséquence, sauf comme il est précisé ci-après, le risque du marché lié à l'investissement dans des instruments dérivés dont le but est d'obtenir une exposition à un titre, à un marché ou à des devises, est généralement le même que le risque lié à un placement direct effectué par le Fonds dans ce titre, ce marché ou ces devises.

Il existe diverses raisons pour lesquelles un Fonds peut utiliser des instruments dérivés, notamment:

- pour protéger l'épargnant si un actif particulier libellé dans une devise perd de la valeur (ce que l'on appelle la « couverture»),
- pour réduire les frais d'opération,
- pour offrir une exposition plus efficace aux marchés étrangers que les placements directs.

Prêt de titres

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer des revenus additionnels des titres qu'ils détiennent dans un portefeuille. Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie adéquate. Pour une description des stratégies des Fonds visant à minimiser les risques liés à ces opérations, se reporter à la rubrique « Risque lié au prêt de titres » sous « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Mise en pension et prise en pension

Certains des Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension afin de tirer des revenus additionnels des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Lorsqu'un OPC s'engage simultanément à vendre un titre à un prix donné et à le racheter à une date donnée à un prix inférieur, il conclut une mise en pension. Lorsqu'un OPC s'engage, de façon concomitante, à acheter un titre à un prix donné et à le revendre à une date ultérieure donnée à un prix plus élevé, il conclut une prise en pension. Pour une description des stratégies des Fonds visant à minimiser les risques associés à ces opérations, se reporter à la rubrique « Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres » sous « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Fiducies de placement immobilier

Une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre de conduit fiscal et sont ainsi en mesure de distribuer aux épargnants la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). À titre de conduit fiscal, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux épargnants, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'un FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs) comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels qui peuvent être difficiles à liquider.

La nature liquide d'un FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de bourses de premier plan, ce qui rend l'achat et la vente des parts et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. Se reporter aussi aux rubriques « Risque lié au secteur de l'immobilier » et « Risque lié aux fiducies de placement » sous « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Acquisition de titres de créance de personnes reliées

Les Fonds peuvent faire l'acquisition, auprès de Scotia Capitaux Inc. ou d'un des membres de notre groupe, de titres de créance non gouvernementaux et gouvernementaux ou lui vendre de tels titres sur le marché secondaire. Pour ce faire, les Fonds doivent obtenir une dispense auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et respecter certaines conditions.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique précise les risques particuliers associés à chaque Fonds. Pour une explication de ces risques, se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Cette rubrique précise le type de portefeuille ou d'épargnant auxquels conviendrait le Fonds. Elle ne vise qu'à constituer un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils sur votre portefeuille, vous devriez consulter votre courtier ou votre conseiller.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique précise à quel moment le Fonds fait habituellement des distributions de revenu et de gains en capital aux porteurs de parts, même s'il peut aussi en faire à tout autre moment. Les distributions sont partagées parmi chaque catégorie de parts. Pour en savoir plus sur le mode d'imposition des distributions, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Un Fonds puise dans son actif pour payer ses frais. Les épargnants du Fonds payent donc indirectement ces frais par un rendement inférieur. Le tableau vous permet de comparer les coûts de placement dans le Fonds avec les coûts de placement dans d'autres organismes de placement collectif. Le tableau est présenté à titre d'exemple, de la manière exigée par les autorités en valeurs mobilières et il indique les frais cumulatifs que vous auriez payés sur plusieurs périodes:

- si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds;
- si vous aviez obtenu un rendement annuel total de 5 %, lequel peut être différent du rendement réel du Fonds au cours d'une année donnée.

Si un Fonds n'offre pas de parts de catégorie I ou n'a pas précédemment placé de parts de catégorie F ou de catégorie I, les renseignements sur les frais d'un fonds pour cette catégorie ne sont pas disponibles. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais à la rubrique « Frais ».

Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé en pourcentage de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice. Le RFG est un taux annualisé même si l'exercice d'un Fonds est de moins de 12 mois. Le RFG tient compte de tous les frais pris en charge directement par un Fonds, y compris les frais d'intérêts et les taxes et impôts de la plupart des types.

L'information présentée prend pour hypothèse que le Fonds a eu chaque exercice le même RFG qu'au cours du dernier exercice terminé du Fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » pour plus d'information sur les coûts de placement dans les Fonds.

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Fonds de revenu à court terme Apogée

Ce Fonds comporte le degré de risque le plus bas de tous les Fonds Apogée parce qu'il investit dans des instruments à court terme de très haute qualité. Il est géré dans le but de maintenir, dans la mesure du possible, une valeur par part constante de 10 \$. Les intérêts créditeurs fluctueront en fonction des taux d'intérêt à court terme.

Fonds de revenu à court terme Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de préserver le capital du placement tout en procurant des intérêts créditeurs et en maintenant la liquidité. Pour ce faire, il investit principalement dans des instruments du marché monétaire de bonne qualité, de premier rang et hautement liquides (c'est-à-dire, des bons du Trésor et des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux) et des acceptations bancaires ayant une note minimale de R-1 (bas) ou de A-1 (bas).

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée à l'échéance moyenne maximale de 90 jours. Ils pourront également inclure:

- des instruments du marché monétaire émis par des gouvernements étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements,
- d'autres instruments du marché monétaire.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10 \$ en créditant quotidiennement le revenu et les gains en capital et en les distribuant mensuellement.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? »

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt.

Bien que le Fonds entende maintenir un prix par part constant de 10 \$, rien ne garantit que le prix ne fluctuera pas.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez recevoir des intérêts créditeurs et maintenir la liquidité tout en ayant un haut niveau de sécurité;
- vous investissez à court terme;
- vous recherchez un placement à faible risque et voulez préserver votre capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribuera le revenu net chaque jour et le distribuera chaque mois, le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	5,33 \$	16,80 \$	29,45 \$	67,04 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

FONDS OBLIGATAIRES

Fonds de revenu Apogée

Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée

Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée

Les Fonds obligataires visent à offrir un potentiel d'intérêts créditeurs supérieur à celui qu'offre le fonds du marché monétaire. Ils sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt et à la solvabilité des émetteurs.

Fonds de revenu Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu global
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Fiera Capital Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de préserver le capital du placement tout en recherchant un revenu supérieur. Pour ce faire, il investit principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans:

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires,
- des prêts à terme,
- des titres à court terme et des quasi-espèces,
- des placements à l'étranger, à raison d'au plus 30 %.

L'échéance peut varier d'au plus un an par rapport à l'échéance de l'*indice obligataire universel DEX*. Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds de revenu à court terme Apogée.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances immobilières, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez recevoir un niveau élevé d'intérêts créditeurs périodiques tout en suivant le rendement d'un important indice canadien d'obligations;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous recherchez un placement à faible risque.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement au cours du dernier mois civil de chaque trimestre
 Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu à rendement supérieur
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Guardian Capital LP Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des obligations de sociétés canadiennes à haut rendement, assorties d'une note moindre, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée moyenne de sept ans et une note moyenne de simple B.

Le Fonds pourra également investir dans des obligations de sociétés américaines à haut rendement, assorties d'une note moindre, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds de revenu à court terme Apogée.

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt,

Risque de crédit, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous cherchez un revenu d'intérêts élevé et régulier;
- vous contribuez au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de bas à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement au cours du dernier mois civil de chaque trimestre
 Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	1,54 \$	4,85 \$	8,50 \$	19,34 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu global
Date d'établissement	Le 14 février 2002
Type de titres	Catégorie A : depuis le 14 février 2002 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Logan Circle Partners, L.P. Conshohocken, Pennsylvanie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance qui n'ont pas une notation de premier ordre et des titres de créance de bonne qualité d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne d'au moins simple A.

Les placements du Fonds pourraient consister en des obligations (à haut rendement et de marchés émergents) qui n'ont pas une note de premier ordre et qui sont libellées en dollars américains, à raison d'au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de bonne qualité. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces,
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend

le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds de revenu à court terme Apogée.

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances immobilières, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez recevoir un niveau élevé d'intérêts créditeurs périodiques et avoir une exposition au dollar américain;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de bas à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement au cours du dernier mois civil de chaque trimestre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	5,54 \$	17,45 \$	30,58 \$	69,62 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

FONDS IMMOBILIER

Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée

Le Fonds peut constituer un plus grand risque que les Fonds d'actions habituels puisqu'il n'est exposé qu'à un seul secteur d'activité. En outre, en tant que catégorie d'actifs, l'immobilier a souvent connu des cycles de plus longue durée de gains et de pertes sur le marché que d'autres catégories d'actifs.

Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds immobilier d'actions
Date d'établissement	Le 14 février 2002
Type de titres	Catégorie A : depuis le 14 février 2002 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Forum Partner Europe (UK) LLP Londres, Royaume-Uni

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placements fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans:

- des titres canadiens, à raison d'au plus 40 % de ses placements,
- des FPI, à raison d'au plus 100 % de ses placements,
- des titres étrangers, à raison d'au plus 100 % de ses placements,
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiales ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au secteur de l'immobilier, Risque lié aux

fiducies de placement, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital et des revenus à long terme de titres immobiliers libellés en diverses devises;
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille de placement par un placement dans des titres immobiliers;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre
 Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Puisque le Fonds investit dans des FPI, et que les distributions en espèces qu'il reçoit de ces fiducies devraient être beaucoup plus importantes que le montant devant être inclus dans le revenu du Fonds à des fins fiscales, une partie des distributions annuelles du Fonds à ses porteurs de parts devrait représenter des remboursements de capital reçus par le Fonds de ces FPI. Il est possible qu'une partie ou que la totalité de ces remboursements de capital versés aux porteurs de parts aient une incidence sur le capital initial investi par les porteurs de parts dans le Fonds, selon la nature des placements sous-jacents du Fonds et les gains tirés de ces placements par le Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	2,77 \$	8,72 \$	15,29 \$	34,81 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

FONDS ÉQUILIBRÉ

Fonds équilibré stratégique Apogée

Le Fonds permet de combiner des actions, des obligations et des titres du marché monétaire dans un seul placement. En règle générale, le Fonds est moins volatil que les fonds d'actions mais plus volatil que les fonds de revenu.

Fonds équilibré stratégique Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds équilibré canadien
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Conseillers en placements Gryphon inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la croissance du capital et le revenu. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes: de 40 à 80 % en actions, de 20 à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds pourra également investir dans des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de son actif.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opération.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez à la fois recevoir des intérêts créditeurs et obtenir une croissance par une répartition stratégique de l'actif parmi les trois principales catégories d'actif;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de bas à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement au cours du dernier mois civil de chaque trimestre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	4,72 \$	14,86 \$	26,05 \$	59,31 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds canadien de valeur Apogée

Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée

Fonds canadien de croissance Apogée

Fonds canadien à petite capitalisation Apogée

Les Fonds d'actions offrent le plus grand potentiel pour ce qui est de la croissance à long terme. Ils comportent également un degré de risque plus élevé étant donné que le cours des titres de participation peut fluctuer de façon considérable au cours d'une courte période.

Fonds canadien de valeur Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes ciblées
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements,
- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres canadiens de valeur dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes ciblées à petite et moyenne capitalisation
Date d'établissement	Le 14 février 2002
Type de titres	Catégorie A : depuis le 14 février 2002 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Placements Montrusco Bolton inc. Montréal (Québec)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds investit aussi dans :

- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % des ses placements,
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	4,20 \$	13,25 \$	23,22 \$	52,86 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds canadien de croissance Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion des placements mondiaux MFC Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres canadiens de croissance dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

¹ 1 Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds canadien à petite capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes à petite et moyenne capitalisation
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Mawer Investment Management Ltd. Calgary (Alberta)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans:

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements,
- des titres étrangers, à raison d'au plus 10 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation sont habituellement plus volatils en raisons de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés canadiennes à petite capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	2,97 \$	9,37 \$	16,42 \$	37,39 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES

Fonds américain de valeur Apogée

Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée

Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée

Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée

Fonds d'actions internationales Apogée

Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée

Fonds d'actions mondiales Apogée

Les Fonds d'actions offrent le plus grand potentiel pour ce qui est de la croissance à long terme. Ils comportent également un degré de risque plus élevé étant donné que le cours des titres de participation peut fluctuer de façon considérable au cours d'une courte période. Les Fonds d'actions étrangères comportent habituellement un plus grand risque que les Fonds d'actions canadiennes étant donné que les placements peuvent viser des titres de pays moins réglementés.

Fonds américain de valeur Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Metropolitan West Capital Management, LLC Newport Beach, Californie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans:

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements,
- des titres de sociétés à grande capitalisation qui ne sont pas américaines.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt,

Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme par l'intermédiaire de sociétés américaines bien établies et de grande qualité;
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	3,90 \$	12,28 \$	21,52 \$	48,99 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation
Date d'établissement	Le 14 février 2002
Type de titres	Catégorie A : depuis le 14 février 2002 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Integrity Asset Management, LLC Louisville, Kentucky

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut aussi investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements. Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctuera plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne assorties de caractéristiques de valeur;
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date d'établissement	Le 23 février 2001
Type de titres	Catégorie A : depuis le 23 février 2001 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc Kansas City, Missouri

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans:

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements,
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous:

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance d'un placement dans des titres de participation de sociétés américaines;
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	4,61 \$	14,54 \$	25,49 \$	58,02 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	TCW Investment Management Company Los Angeles, Californie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation négociées sur des bourses américaines.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt,

Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne en croissance;
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre
 Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds d'actions internationales Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions internationales
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Thornburg Investment Management, Inc. Santa Fe, Nouveau-Mexique

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance de titres de participation étrangers tout en suivant le rendement des principaux indices du marché;
- vous détenez déjà suffisamment de placements canadiens et américains et cherchez une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	4,00 \$	12,60 \$	22,09 \$	50,28 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions internationales
Date d'établissement	Le 14 février 2002
Type de titres	Catégorie A : depuis le 14 février 2002 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Munder Capital Management Birmingham, Michigan

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir au plus 30 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opération.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire et des Fonds obligataires.

Les cours des actions des sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des sociétés de petite à moyenne taille qui ne sont pas situées en Amérique du Nord et qui sont assorties de caractéristiques de valeur;
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous cherchez à détenir des titres de sociétés internationales à petite et moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	5,54 \$	17,45 \$	30,58 \$	69,62 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Fonds d'actions mondiales Apogée

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions mondiales
Date d'établissement	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Catégorie A : depuis le 6 octobre 1997 Catégorie F : depuis le 22 décembre 2008 Catégorie I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Harding Loevner L.P. Somerville, New Jersey

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la valeur.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix des parts du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? — Risque de placement général, Risque lié à la catégorie, Risque lié aux taux d'intérêt, Risque de change, Risque lié aux titres étrangers, Risque lié au prêt de titres et Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une vaste diversification géographique;
- vous voulez diversifier quelque peu vos devises;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital imposables nets pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Les distributions effectuées à l'égard des parts seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous voulez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, en décembre

Distributions des gains en capital : Annuellement, en décembre

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

L'exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 %¹.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Catégorie A	3,90 \$	12,28 \$	21,52 \$	48,99 \$

¹ Étant donné que les parts de catégorie F et de catégorie I sont offertes depuis moins de un an, les renseignements sur les frais engagés au cours de la première année complète ne sont pas encore disponibles.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est un véhicule de placement visant à permettre la mise en commun de sommes d'argent apportées par des personnes qui ont des objectifs de placement similaires. Un conseiller en placement professionnel, appelé conseiller en valeurs, réunit toutes ces sommes d'argent et les investit pour l'ensemble du groupe dans des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire ou une combinaison de ces placements. Lorsque vous investissez dans un organisme de placement collectif, vous avez droit à un certain nombre de parts dans l'organisme de placement collectif. Les porteurs de parts partagent entre eux, proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires, le revenu, les charges, les gains et les pertes que l'organisme de placement collectif peut réaliser, engager ou subir à l'égard de ses placements. Le prix d'une part, ce que l'on appelle également la « valeur liquidative » de la part, fluctue de jour en jour en fonction du rendement des placements.

Les OPC peuvent émettre une ou plusieurs catégories de parts pouvant être achetées par les épargnants. Les Fonds offrent des parts de catégorie A, de catégorie F et des parts de catégorie I, lorsqu'il est indiqué.

Lorsque la valeur des placements augmente, le prix de la part augmente, et vice versa. La valeur du placement dans un organisme de placement collectif n'est réalisée qu'au moment du rachat des parts. Vous pouvez faire de l'argent grâce aux organismes de placement collectif si vous achetez vos parts à un prix et les vendez à un prix supérieur. Bien évidemment, vous perdez de l'argent si vous vendez vos parts à un prix inférieur à celui auquel vous les avez achetées. Vous pouvez également faire de l'argent lorsque l'organisme de placement collectif vous verse votre part du revenu et des gains en capital qu'il a réalisés sur ses placements, c'est ce que l'on appelle une « distribution ».

Votre placement dans un organisme de placement collectif n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garantis, les parts d'un organisme de placement collectif ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni quelqu'autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental ni par La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») ni par Montréal Trust ni par la Compagnie Trust National.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur d'un placement dans un organisme de placement collectif. Les plus communs sont les suivants:

Risque de placement général

Les différents types de titres détenus dans un organisme de placement collectif comportent divers degrés de risque. La valeur des titres peut fluctuer de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur d'une part d'un fonds peut varier par rapport à son prix d'achat initial.

Si le prix de vente d'une part chute par rapport à son prix d'achat initial et que la part est vendue par la suite, l'épargnant subira une perte. Les données historiques ont montré que plus un placement dans un organisme de placement collectif est détenu longtemps, plus la valeur du placement est susceptible d'augmenter par rapport au prix d'achat initial.

Risque lié aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances sont des obligations d'emprunt garanties par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des obligations d'emprunt garanties par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. Les titres adossés à des créances hypothécaires comportent également un risque de baisse de taux

d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque lié à la catégorie

Certains OPC offrent deux ou plusieurs catégories de parts du même fonds. Même si la valeur des parts de chaque catégorie est calculée séparément, les frais ou les dettes d'une catégorie de parts risquent d'avoir une incidence sur la valeur des parts des autres catégories. Si une catégorie est incapable de couvrir ses obligations, les autres catégories sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque lié aux taux d'intérêt

Dans la mesure où un organisme de placement collectif investit dans des titres du marché monétaire ou des titres à revenu fixe (comme des obligations), sa valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt chutent, le prix des obligations grimpe et ce, parce que les obligations existantes ont des taux d'intérêt supérieurs à ceux des obligations qui viennent d'être émises, et valent plus. De la même façon, si les taux d'intérêt grimpent, le prix des obligations chute tout comme la valeur par part des organismes de placement collectif qui en détiennent.

Le revenu que gagne un organisme de placement collectif, et le revenu qu'il verse aux porteurs de parts, dépendent aussi des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, constitue une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à l'échéance. Le risque existe toujours que l'émetteur ne respecte pas cette promesse. C'est ce qu'on appelle le risque de crédit. Le risque de crédit est le plus faible parmi les émetteurs qui ont reçu une note élevée de la part d'une agence de notation et le plus élevé parmi les émetteurs qui ont reçu une note basse ou qui n'ont reçu aucune note. Les émetteurs dont la note est basse offrent généralement des taux d'intérêt supérieurs afin de compenser le risque supérieur engagé.

Risque de change

Les placements dans des titres étrangers sont associés au risque de fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Si la devise prend de la valeur par rapport au dollar canadien et que l'organisme de placement collectif détient des titres libellés dans cette devise, la valeur marchande de cette fraction du portefeuille de celui-ci pourra avoir tendance à augmenter. Il peut se produire le contraire si le taux de change perd de la valeur par rapport au dollar canadien.

Un organisme de placement collectif peut essayer de couvrir le risque de change de son portefeuille de titres étrangers au moyen d'instruments dérivés.

Risque lié aux titres étrangers

Les organismes de placement collectif qui détiennent des titres étrangers peuvent présenter certains avantages, comme une diversification accrue et un rendement potentiellement supérieur, mais ils peuvent aussi entraîner des risques supplémentaires. Ce sont les risques liés aux titres étrangers.

L'instabilité politique, économique ou sociale peut également avoir une incidence sur la valeur des placements en titres étrangers. Les bourses étrangères peuvent être plus petites et moins strictement réglementées que les bourses nationales, ce qui peut causer une baisse de la liquidité. De la même façon, les règles régissant la comptabilité, la présentation des données financières et les titres peuvent être moins strictes que celles qui sont appliquées au Canada, et il peut être plus difficile d'obtenir de l'information.

Risque lié aux instruments dérivés

Certains OPC peuvent utiliser des instruments dérivés, mais seulement de la façon permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Bien que les instruments dérivés soient des véhicules de placement utiles, ils comportent également les risques suivants:

- rien ne garantit l'efficacité de la couverture,

- certains instruments dérivés peuvent manquer de liquidité et rien ne garantit l'existence d'un marché secondaire,
- les bourses d'investissement peuvent imposer des limites de négociation qui pourraient empêcher l'exécution d'un contrat relatif à un instrument dérivé,
- les instruments dérivés fondés sur un indice boursier pourraient subir une incidence défavorable en cas de suspension de la négociation d'un certain nombre d'actions comprises dans l'indice,
- l'autre partie à un contrat relatif à un instrument dérivé peut être incapable de respecter ses obligations prévues par le contrat,
- les sommes ou tout bien donné en garantie déposées auprès d'un courtier en instruments dérivés peuvent être perdues si le courtier éprouve des difficultés financières ou fait faillite,
- les risques liés aux instruments dérivés étrangers sont accrus, y compris un risque de manque de liquidité et un risque de crédit supérieur.

Risque lié au prêt de titres

Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui fournissent une garantie adéquate. Lorsqu'il prête ses titres, l'OPC s'expose au risque que l'emprunteur ne soit pas en mesure de satisfaire les obligations qui lui incombent aux termes de la convention de prêt de titres et que l'OPC soit donc forcé de prendre possession de la garantie qu'il détient. L'OPC pourrait subir des pertes si la garantie qu'il détient n'a pas, au moment où son recours est exercé, une valeur suffisante pour remplacer les titres empruntés.

Les OPC doivent recevoir une garantie équivalant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et les emprunteurs doivent rajuster cette garantie de façon quotidienne afin de s'assurer que ce pourcentage est maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et celle des titres qui ont été vendus dans le cadre de mises en pension, n'excède pas 50 % de la valeur totale de son actif.

Risque lié à la mise en pension et à la prise en pension de titres

Lorsqu'un OPC consent à vendre un titre à un prix donné et à le racheter de la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC consent à acheter un titre à un prix donné et à le revendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de prise en pension.

Les OPC qui réalisent des mises en pension et des prises en pension s'exposent au risque que l'autre partie à l'opération devienne insolvable et soit incapable de réaliser l'opération. Dans ces circonstances, la valeur des titres achetés pourrait chuter ou la valeur des titres vendus pourrait augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et le moment où le Fonds récupère son placement. Les OPC qui réalisent de telles opérations réduisent ce risque en détenant, à titre de garantie, suffisamment de liquidités ou de titres de l'autre partie pour couvrir les obligations de prise en pension ou de mise en pension de celle-ci.

Afin de limiter les risques liés aux mises en pension et aux prises en pension, la garantie détenue relativement aux obligations liées à ces opérations doit être évaluée à la valeur du marché, chaque jour ouvrable, et être à tout moment composée d'une garantie acceptable ayant une valeur au moins égale à 102 % des titres vendus ou de la contrepartie au comptant payée pour les titres par l'OPC.

Avant de conclure une convention de mise de pension ou de prise en pension, un OPC doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension et des titres qu'elle a prêtés n'excède pas 50 % de la valeur totale de son actif au moment où il conclut l'opération.

Risque lié au secteur de l'immobilier

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des parts des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer

à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque lié aux fiducies de placement

Certains des Fonds investissent dans des fiducies de placement, comme des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevance et des fiducies d'investissement à revenu fixe, qui sont des véhicules de placement constitués en fiducie plutôt qu'en société. Dans la mesure où des réclamations, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou qu'elles résultent d'une responsabilité de nature fiscale ou législative, contre une fiducie, ne sont pas réglées par la fiducie, un risque théorique existe voulant que les porteurs de parts des fiducies, y compris le Fonds, pourraient être tenus responsables de ces obligations. Les fiducies de placement détiennent généralement des titres d'une entreprise sous-jacente, ou ont droit de recevoir des paiements de celle-ci ou de placements dans des biens. Dans la mesure où une entreprise sous-jacente ou un placement dans des biens est exposé aux risques du secteur, à l'état du marché boursier, à la fluctuation du taux d'intérêt, au cours des marchandises et à d'autres facteurs économiques, les rendements d'un placement d'une fiducie de placement pourraient être touchés de façon semblable.

Bien que leurs rendements ne soient ni fixes ni garantis, les fiducies de placement sont organisées en partie de manière à procurer un flux constant de revenu aux épargnants. De ce fait, un placement dans une fiducie de placement peut être assujéti au risque lié au taux d'intérêt.

Les récentes modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») modifient de façon importante le traitement fiscal du revenu de la plupart des fiducies et des sociétés de personnes inscrites en bourse (exception faite de certains FPI). De façon générale, selon les nouvelles règles, un impôt est perçu sur certaines distributions ou attributions de revenus, selon le cas, versées par des entités à leurs investisseurs (les « règles sur les EIPD »). Les règles sur les EIPD sont en vigueur pour l'année d'imposition 2007 pour les fiducies et les sociétés de personnes inscrites en bourse après le 31 octobre 2006. Toutefois, pour les fiducies et les sociétés de personnes inscrites en bourse avant le 1^{er} novembre 2006, ces règles ne seront en vigueur que pour l'année d'imposition 2011, à la condition qu'il n'y ait aucune « expansion injustifiée » de la fiducie ou de la société de personnes pendant la période intermédiaire. En règle générale, les règles sur les EIPD exigent la perception d'un impôt sur certains revenus gagnés par une fiducie ou une société de personnes inscrite en bourse à laquelle elles appliquent le taux combiné approximatif de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral applicable à une société par actions et les distributions ou attributions, selon le cas, de ces revenus aux investisseurs sont imposés comme des dividendes de sociétés par actions canadiennes imposables. Ce dividende est réputé être un dividende admissible au crédit d'impôt pour dividendes bonifié s'il est versé ou attribué à un résident du Canada. En raison des règles sur les EIPD, il est également prévu que bon nombre de fiducies et de sociétés de personnes inscrites en bourse seront converties en sociétés par actions dans les années à venir. Ces conversions pourraient avoir une incidence sur le rendement des investissements à l'égard des titres de ces fiducies et sociétés de personnes inscrites en bourse détenus par l'intermédiaire d'un Fonds. De plus, les règles sur les EIPD ont eu, et pourraient continuer d'avoir, une incidence défavorable sur le cours des titres de ces fiducies et de ces sociétés de personnes, ce qui se répercutera sur la valeur liquidative de l'organisme de placement collectif en question.

Modalités d'organisation et de gestion des fonds

Le tableau suivant présente les différentes sociétés qui participent à l'exploitation des Fonds :

Gestionnaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario) (depuis novembre 2009, à titre de successeur de ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc.)	Le gestionnaire est chargé de fournir les services et installations nécessaires à l'exploitation des Fonds, ainsi que des services de gestion et d'administration d'ordre général. Le gestionnaire peut engager des tiers pour effectuer certains services pour son compte.
Fiduciaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario) (depuis novembre 2009, à titre de successeur de ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc.)	Le fiduciaire a le contrôle total et les pleins pouvoirs sur l'actif, les activités et les affaires internes des Fonds, selon les modalités énoncées dans les déclarations de fiducie des Fonds.
Placeur principal des parts de catégorie A et de catégorie F	Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario)	Le placeur principal a le droit exclusif d'effectuer et d'organiser le placement des parts de catégorie A et de catégorie F des Fonds partout au Canada où elles peuvent être vendues.
Agent chargé de la tenue des registres	International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres enregistre les propriétaires des parts de chacun des Fonds, exécute les ordres et délivre les relevés de compte et les feuillets d'impôts aux porteurs de parts.
Vérificateur	PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)	Le vérificateur est un cabinet de comptables agréés indépendant. Le vérificateur exécute une vérification annuelle de chaque Fonds et formule un avis sur la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »).
Conseillers en valeurs	Divers	Les conseillers en valeurs procurent des conseils en placement et prennent des décisions de placement pour les Fonds. Chaque Fonds a son propre conseiller en valeurs. Veuillez vous reporter à la rubrique « Détail du Fonds » pour plus de précisions.
Comité d'examen indépendant		Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> , nous, en qualité de gestionnaire des Fonds, avons mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI »), lequel a pour mandat d'examiner et de commenter nos politiques et procédures régissant les conflits d'intérêts à l'égard des Fonds, ainsi que d'examiner les questions de conflits d'intérêts que nous avons portées à son attention. À l'heure actuelle, le CEI est composé de trois membres qui sont indépendants du gestionnaire et de toute partie apparentée à lui. Le CEI dressera, au moins une fois par année, un rapport de ses activités destiné aux porteurs de parts. On peut consulter le rapport actuel, sans frais sur Internet à l'adresse www.banquescotia.com/fondsapogee . Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du CEI, notamment les noms de ses membres, veuillez consulter la notice annuelle des Fonds.

Dans certaines circonstances, la législation en valeurs mobilières n'exige pas l'obtention de l'approbation des porteurs de parts pour réaliser la fusion d'un Fonds ni pour changer le vérificateur d'un Fonds. Dans ces circonstances, le CEI doit approuver la proposition et les porteurs de parts recevront un avis écrit à cet égard au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

En Ontario, Metropolitan West Capital Management, LLC, American Century Investment Management, Inc., TCW Investment Management Company, Thornburg Investment Management, Inc., Harding, Loevner Management, L.P. et Munder Capital Management sont inscrites dans la catégorie de conseiller international ou profitent d'une dispense accordée aux entreprises qui sont admissibles dans la catégorie « conseiller international dispensé ». Vous pouvez obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification pour chacun de ces conseillers en valeurs auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Malgré une inscription en Ontario, ces conseillers en valeurs ne sont pas totalement assujettis aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). À l'heure actuelle, Gestion d'actifs Scotia S.E.C. assume la responsabilité quant aux conseils en placement fournis par Integrity Asset Management, LLC, Logan Circle Partners, L. P. et Forum Partners Europe (UK) LLP. Étant donné que tous les conseillers en valeurs sont situés à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs peut être située à l'extérieur du Canada, les épargnants pourraient avoir de la difficulté à faire valoir les droits dont ils peuvent se prévaloir contre eux aux termes de la loi.

La Fiducie State Street, située à Toronto, en Ontario, agit à titre de dépositaire pour les Fonds.

Le dépositaire assure la garde des titres et des sommes d'argent du portefeuille de chaque Fonds.

Achats, substitutions et rachats

À propos des catégories de parts

Les Fonds offrent trois catégories de parts : les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I (lorsqu'il est indiqué). Les catégories comportent différents frais et s'adressent à différents épargnants :

- Les parts de catégorie A ne sont offertes qu'à des épargnants qui participent au Programme Apogée, par l'intermédiaire des conseillers de ScotiaMcLeod ou de toute autre manière permise par le gestionnaire. Tous les Fonds offrent des parts de catégorie A.
- Les parts de catégorie F sont généralement offertes à des épargnants qui ont des comptes comportant des frais auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons à l'occasion offrir ces parts de catégorie F à d'autres épargnants. Tous les Fonds offrent des parts de catégorie F. Si un investisseur n'a plus le droit de détenir des parts de catégorie F, le gestionnaire peut redésigner les parts de catégorie F en parts de catégorie A.
- Les parts de catégorie I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés. Les parts de catégorie I sont offertes par le Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée, le Fonds canadien à petite capitalisation Apogée, le Fonds américain de valeur Apogée, le Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée, le Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée, le Fonds d'actions internationales Apogée, le Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée, le Fonds d'actions mondiales Apogée et le Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée. À l'heure actuelle, les parts de catégorie I sont offertes seulement par l'intermédiaire de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Les parts de catégorie I peuvent être offertes par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod à une date ultérieure. Si un investisseur n'a plus le droit de détenir des parts de catégorie I, le gestionnaire peut redésigner les parts de catégorie F en parts de catégorie A.

Mode d'achat des Fonds

Le placement initial minimum pouvant être investi dans les parts de catégorie A et de catégorie F est de 1 000 \$ et le placement ultérieur minimum pouvant être investi dans ces parts est de 500 \$. Pour les parts de catégorie I, le placement initial minimum est généralement de 1 000 000 \$. Le gestionnaire peut réduire ces montants planchers selon son bon jugement. Dès que le placement initial est réalisé, votre courtier vous enverra une confirmation qui résume les détails de l'achat. Les Fonds ne délivrent pas de certificats de parts, mais le gestionnaire fait en sorte de garder des registres des propriétaires des parts.

Pour les parts de catégorie A, si la valeur des placements dans votre compte devient inférieure à 100 \$, nous pouvons vendre vos parts et vous faire parvenir le produit tiré de cette vente. Pour les parts de catégorie F et de catégorie I, si la valeur des placements de votre compte devient inférieure au placement initial minimum, nous pouvons vendre vos parts et vous faire parvenir le produit tiré de cette vente.

Nous vous enverrons un préavis écrit 30 jours avant de vendre vos parts.

Les parts sont non transférables, sauf si le gestionnaire y consent par écrit et alors dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard.

Mode de calcul de la valeur liquidative par part

À la fin de chaque jour, on calcule les valeurs liquidatives distinctes par part pour chaque catégorie d'un Fonds en fonction de la quote-part correspondant à chaque catégorie de la valeur liquidative du Fonds, tel qu'il est établi dans la déclaration de fiducie du Fonds. On calcule quotidiennement la valeur liquidative d'une catégorie par part en divisant (1) le montant correspondant à la valeur de la quote-part de l'actif d'un Fonds correspondant à la catégorie, et en soustrayant de ce montant la quote-part correspondant à la catégorie des frais communs du Fonds et les frais propres à ces catégories par (2) le nombre total des parts de la catégorie en circulation à ce moment.

La valeur liquidative par part est calculée quotidiennement, à la clôture habituelle de la séance de négociations à la Bourse de Toronto, habituellement à 16 h (heure de Toronto). Le calcul de la valeur liquidative par part de chaque catégorie peut être suspendu dans certaines circonstances exceptionnelles et

sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation. Le prix d'une part d'une catégorie varie généralement de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur des titres du Fonds en portefeuille. Toutefois, comme le revenu net du Fonds de revenu à court terme Apogée est porté chaque jour au crédit des épargnants, la valeur liquidative d'une catégorie par part de ce Fonds devrait toujours s'établir à 10 \$.

Les parts sont achetées, les distributions réinvesties et les rachats effectués pour tous les Fonds en fonction de la valeur liquidative de la catégorie par part applicable aux opérations.

Comment passer un ordre d'achat pour des parts des Fonds?

Votre ordre d'achat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix d'achat corresponde à la valeur liquidative de la catégorie par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront émises à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. Si le règlement au comptant de l'ordre d'achat n'est pas reçu dans les trois jours de bourse (un jour de bourse dans le cas du Fonds de revenu à court terme Apogée) de la réception de l'ordre d'achat, un nombre de parts égal au nombre de parts achetées sera rachaté. Si le prix de rachat du Fonds est inférieur au prix d'achat, votre courtier versera la différence au Fonds et recouvrera le montant auprès de vous. S'il est supérieur, le Fonds gardera la différence.

Le gestionnaire a le droit de rejeter tout ordre dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Le cas échéant, elle vous remboursera immédiatement le prix d'achat que vous aurez payé. Nous pouvons rejeter votre ordre d'achat si vous avez effectué plusieurs achats et ventes de parts d'un Fonds pendant une courte période, généralement 31 jours.

Si vous achetez des parts d'un Fonds alors que le Fonds a un montant considérable de revenu et de gains non distribués, la valeur liquidative du Fonds et, partant, le prix d'achat que vous paierez pour les parts, reflètera le montant du revenu et des gains non distribués. Dès que le Fonds distribuera par la suite ce revenu et ces gains, vous pourrez être assujéti de l'impôt sur votre part de la distribution, même si la distribution peut refléter une partie du prix d'achat que vous avez payé pour les parts.

Comment procéder à la substitution de parts des Fonds?

Les parts d'un Fonds peuvent être substituées à des parts d'un autre Fonds, à la condition que les exigences de placement minimum soient satisfaites. Les règles applicables aux achats et aux rachats s'appliquent également aux substitutions. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Dans un compte non enregistré, la substitution peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

Comment procéder à la substitution de parts entre catégories d'un même Fonds?

Il est autorisé d'effectuer une reclassification d'une catégorie de Fonds à une autre catégorie du même Fonds si vous êtes admissible à cette catégorie. Le nombre de parts que vous recevez à la reclassification dépend de la valeur liquidative relative par part de la catégorie de parts échangée par rapport à la catégorie de parts reçue. Les règles applicables aux souscriptions et aux rachats de parts s'appliquent également aux reclassifications. La reclassification d'une catégorie d'un Fonds à une autre catégorie du même Fonds n'est pas considérée comme une disposition aux fins de l'impôt.

Comment procéder au rachat de parts des Fonds?

Vous pouvez faire racheter une partie ou la totalité des parts que vous détenez chaque jour ouvrable. Votre ordre de rachat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix de rachat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront rachatées à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. S'il s'agit d'un rachat de parts du Fonds de revenu à court terme Apogée, les parts seront rachatées au prix de 10 \$ par part, majoré de la fraction du revenu net et des gains en capital nets du Fonds attribuable aux parts rachatées, s'il y a lieu, qui a été créditée depuis la dernière date de réinvestissement.

Si l'un ou l'autre document que le gestionnaire peut exiger pour réaliser la vente n'est pas reçu dans les dix jours ouvrables de l'ordre de rachat, ce dernier achètera le même nombre de parts que celui qui a été vendu. Si le prix d'achat est inférieur au prix de vente des parts, le Fonds gardera la différence. S'il est supérieur, votre courtier versera la différence au Fonds et recouvrera le montant auprès de vous.

Le produit du rachat sera versé dans les trois jours ouvrables suivant la réception des documents nécessaires à la réalisation de la vente. Sur demande, le gestionnaire vous enverra par la poste un chèque pour le produit de la vente ou déposera le produit dans un compte que vous aurez désigné, à la condition que le chèque que vous avez remis pour l'achat des parts ait été compensé. Si vous vendez des parts au cours des 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais payables par vous — Frais d'opération à court terme » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans certains cas exceptionnels, un Fonds peut suspendre le droit des épargnants de faire racheter des parts. Il peut aussi suspendre le droit de vendre des parts en cas de suspension des négociations habituelles sur un marché où plus de 50 % des actifs du Fonds sont négociés.

Services facultatifs

Régimes à impôt différé

Chaque Fonds constitue un placement admissible pour tous les comptes enregistrés.

Autrement dit, vous pouvez détenir des parts des Fonds dans les comptes enregistrés suivants (collectivement, les « régimes à impôt différé ») :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), y compris les REER collectifs
- les REER immobilisés et les comptes de retraite immobilisés (les « CRI »)
- les fonds enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »)
- les fonds de revenu viager (les « FRV ») et les fonds enregistrés de revenu viager (les « FERV »)
- les régimes de participation différée aux bénéficiaires (les « RPDB »)
- les régimes de pension agréés (les « RPA »), y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées (les « RRCD »)
- les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »)
- les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (les « REEI »)
- les comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI »)

Portefeuilles optimisés (parts de catégorie A)

Vous pouvez choisir parmi plusieurs portefeuilles optimisés conçus par des spécialistes avec l'aide de NTGA. Chacun des portefeuilles optimisés est composé de différents Fonds ainsi que d'espèces et de quasi-espèces. Vous pouvez choisir un portefeuille optimisé avec l'aide de votre conseiller de ScotiaMcLeod. Vous pouvez également déterminer la pondération cible pour chacun des Fonds de votre portefeuille si vous souhaitez utiliser le rééquilibrage automatique, comme il est décrit ci-après. Si NGTA recommande une modification de la pondération dans un portefeuille optimisé donné ou une modification des Fonds qui composent le portefeuille optimisé donné, cette modification de la pondération ou des Fonds qui composent le portefeuille optimisé donné ne pourra être effectuée à moins d'avoir convenu avec votre conseiller Scotia McLeod d'effectuer la modification.

Portefeuilles personnalisés (parts de catégorie A)

Vous avez également la possibilité de créer un portefeuille personnalisé à l'aide de votre conseiller de ScotiaMcLeod et vous pouvez généralement choisir le nombre de fonds que vous souhaitez inclure dans votre portefeuille personnalisé. Vous pouvez également établir la pondération cible pour chaque Fonds à l'intérieur de votre portefeuille si vous souhaitez utiliser le rééquilibrage automatique, comme il est défini ci-après.

Rééquilibrage automatique (parts de catégorie A)

À votre demande, votre portefeuille optimisé ou personnalisé peut être automatiquement rééquilibré en fonction des pondérations cibles du Fonds faisant partie d'un portefeuille. Le rééquilibrage sera effectué vers le 1⁵ jour du mois suivant la fin de chaque trimestre civil. Les frais d'opération à court terme ne s'appliquent pas au rééquilibrage qui est offert dans le cadre d'un portefeuille optimisé ou personnalisé.

Si vous détenez vos parts de Fonds dans un compte qui n'est pas enregistré, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital lorsque votre compte est rééquilibré. Les gains en capital sont imposables.

Régime de prélèvement automatique

Les placements réguliers représentent un moyen efficace de constituer un patrimoine. Pour faciliter de tels placements, le gestionnaire a mis sur pied un régime de prélèvement automatique. Une fois le placement initial minimum effectué dans un Fonds, vous pouvez autoriser des déductions périodiques de votre compte bancaire pour acheter des parts. Le montant minimum par déduction autorisée est de 500 \$ et vous pouvez suspendre cette autorisation à tout moment.

Si vous faites un achat aux termes d'un régime de prélèvement automatique, vous recevrez un prospectus simplifié de renouvellement pour les Fonds seulement si vous en faites la demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire d'un prospectus de renouvellement et de ses modifications, communiquez avec nous au 1-800-268-9269 (à Toronto, au 416-750-3863) ou communiquez avec votre courtier. Le prospectus actuel et ses modifications peuvent être consultés sur les sites Web www.sedar.com ou www.banquescotia.com/fondsapogee. Bien que la loi ne vous confère pas un droit de résolution à l'égard d'un achat de parts effectué aux termes d'un régime de prélèvement automatique, vous continuerez d'avoir le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité si un prospectus de renouvellement contient une information fausse ou trompeuse, que vous ayez demandé ou non un prospectus de renouvellement.

Régime de retraits automatiques

Si vous détenez au moins 50 000 \$ dans vos Fonds, vous pouvez ouvrir un compte de retraits automatiques afin de faire des paiements au comptant prédéterminés par le rachat automatique de parts. Vous pouvez suspendre votre autorisation à tout moment. Le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette entente pour les comptes dont la valeur marchande devient inférieure à 25 000 \$.

Frais

Le présent tableau est une liste des frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Le Fonds peut devoir prendre en charge une partie de ces frais, ce qui réduira la valeur de votre placement dans celui-ci.

Frais payables par les Fonds																																					
Frais de gestion	<p>Ces frais sont calculés et s'accumulent quotidiennement et sont payés mensuellement. Le tableau ci-après présente le taux annuel des frais de gestion des parts de catégorie F payables par chaque Fonds au gestionnaire. Chaque Fonds est tenu de payer la taxe sur les produits et services applicable sur les frais de gestion qui nous sont versés.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; vertical-align: bottom;">Taux annuel des frais de gestion pour la catégorie F (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Fonds de revenu à court terme Apogée</td><td style="text-align: right;">0,50 %</td></tr> <tr><td>Fonds de revenu Apogée</td><td style="text-align: right;">0,70 %</td></tr> <tr><td>Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée</td><td style="text-align: right;">0,75 %</td></tr> <tr><td>Fonds américain d'obligations de base+ Apogée</td><td style="text-align: right;">0,75 %</td></tr> <tr><td>Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds équilibré stratégique Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds canadien de valeur Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds canadien de croissance Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds canadien à petite capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds américain de valeur Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds d'actions internationales Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> <tr><td>Fonds d'actions mondiales Apogée</td><td style="text-align: right;">1,00 %</td></tr> </tbody> </table>		Taux annuel des frais de gestion pour la catégorie F (%)	Fonds de revenu à court terme Apogée	0,50 %	Fonds de revenu Apogée	0,70 %	Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée	0,75 %	Fonds américain d'obligations de base+ Apogée	0,75 %	Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée	1,00 %	Fonds équilibré stratégique Apogée	1,00 %	Fonds canadien de valeur Apogée	1,00 %	Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds canadien de croissance Apogée	1,00 %	Fonds canadien à petite capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds américain de valeur Apogée	1,00 %	Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds d'actions internationales Apogée	1,00 %	Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée	1,00 %	Fonds d'actions mondiales Apogée	1,00 %
	Taux annuel des frais de gestion pour la catégorie F (%)																																				
Fonds de revenu à court terme Apogée	0,50 %																																				
Fonds de revenu Apogée	0,70 %																																				
Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée	0,75 %																																				
Fonds américain d'obligations de base+ Apogée	0,75 %																																				
Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée	1,00 %																																				
Fonds équilibré stratégique Apogée	1,00 %																																				
Fonds canadien de valeur Apogée	1,00 %																																				
Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds canadien de croissance Apogée	1,00 %																																				
Fonds canadien à petite capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds américain de valeur Apogée	1,00 %																																				
Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds d'actions internationales Apogée	1,00 %																																				
Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée	1,00 %																																				
Fonds d'actions mondiales Apogée	1,00 %																																				
	<p><i>Catégorie A</i></p> <p>Aucuns frais de gestion ne sont imposés par le gestionnaire à l'égard des parts de catégorie A de chaque Fonds. Si vous avez conclu une convention relative au Programme Apogée avec ScotiaMcLeod, vous avez convenu de payer des frais fondés sur l'actif pour les services offerts aux termes de cette convention. Vous devrez payer ces frais trimestriellement et le paiement ne peut se faire que par le rachat de parts de catégorie A détenues dans les Fonds, à moins d'être autrement autorisé par ScotiaMcLeod. Les frais annuels maximaux sont de 1,25 % pour les Fonds du marché monétaire et les Fonds obligataires et de 2,5 % pour tous les autres Fonds, majorés de la taxe sur les produits et services applicable. ScotiaMcLeod remboursera au gestionnaire le taux des frais qu'elle a reçus à l'égard de la catégorie F du Fonds. ScotiaMcLeod remboursera également au gestionnaire la portion de ces honoraires des conseillers en valeurs et de NGTA attribuable aux parts de catégorie A et peut rembourser au gestionnaire certaines autres dépenses.</p> <p>Les frais d'achat des parts de catégorie A à l'extérieur du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.</p>																																				

	<p><i>Catégorie I</i></p> <p>Les frais de services du gestionnaire que doivent payer les épargnants qui investissent dans des parts de catégorie I doivent être négociés par les épargnants et doivent être payés directement au gestionnaire. Le montant maximum ne dépassera pas le taux annuel des parts de catégorie A, majorés de la taxe sur les produits et services applicable.</p>
Frais d'exploitation	<p><i>Catégorie A</i>: Les parts de catégorie A des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, y compris les frais juridiques et les frais de vérification, les taxes et impôts, les intérêts, les coûts d'administration liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de courtage, les coûts liés à la préparation de rapports financiers et autres ainsi que les coûts liés à la conformité à l'ensemble des lois, des règlements et des politiques applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chacun des membres du CEI, soit les honoraires liés à la présence des membres aux réunions et les honoraires raisonnables liés à l'acquittement des obligations de ceux-ci à titre de membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 10 000 \$ (15 000 \$ pour le président) et à une rémunération par réunion de 1 000 \$ pour assister à chaque réunion du CEI et de 800 \$ pour assister à chaque réunion tenue aux fins d'information et de formation. Le montant des frais peut varier d'un Fonds à l'autre, mais ne dépassera pas 0,50 % de l'actif net de la catégorie A de chaque Fonds. Les frais propres à une catégorie, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une catégorie en particulier, ne sont pas calculés dans le seuil de 0,50 % pour les frais. ScotiaMcLeod est responsable de rembourser au gestionnaire les dépenses au-dessus de 0,50 %.</p>
	<p><i>Catégorie F</i>: Les parts de catégorie F des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, notamment les honoraires juridiques et ceux des vérificateurs, les taxes, les intérêts, les frais administratifs relatifs à l'émission et au rachat des parts, les commissions de courtage ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports et les coûts liés à la conformité à l'égard des lois, des règlements et des politiques générales applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chaque membre du CEI, les jetons de présence lorsqu'ils participent à chacune des réunions et les frais raisonnables associés à l'exécution de leurs fonctions en leur qualité de membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 10 000 \$ (15 000 \$ pour le président) et à une rémunération par réunion de 1 000 \$ pour assister à chaque réunion du CEI et de 800 \$ pour assister à chaque réunion tenue aux fins d'information et de formation. De plus, il y a des frais propres à la catégorie, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une catégorie en particulier.</p>
	<p><i>Catégorie I</i>: Les parts de catégorie I des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, notamment les honoraires juridiques et ceux des vérificateurs, les taxes, les intérêts, les frais administratifs relatifs à l'émission et au rachat des parts, les commissions de courtage ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports et les coûts liés à la conformité à l'égard des lois, des règlements et des politiques générales applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chaque membre du CEI, les jetons de présence lorsqu'ils participent à chacune des réunions et les frais raisonnables associés à l'exécution de leurs fonctions en leur qualité de membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 10 000 \$ (15 000 \$ pour le président) et à une rémunération par réunion de 1 000 \$ pour assister à chaque réunion du CEI et de 800 \$ pour assister à chaque réunion tenue aux fins d'information et de formation. De plus, des frais propres à une catégorie sont engagés, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une catégorie en particulier.</p>

	Frais payables par vous
Frais de souscription	Aucune commission de souscription ni autres frais de souscription ne sont payés dans le cadre d'un achat, d'une substitution ou d'un rachat dans les Fonds.
Frais d'opération à court terme	<p>Les opérations à court terme des épargnants peuvent faire augmenter les dépenses d'un Fonds, ce qui a une incidence sur tous les épargnants du Fonds et peut toucher les intérêts économiques des épargnants à long terme. Ces opérations peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en contraignant le conseiller en valeurs à conserver davantage de liquidités dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Afin de décourager ce comportement, un Fonds peut imposer des frais correspondant à 2 % du montant de la vente ou de la substitution, si vous vendez ou substituez vos parts au cours des 31 jours suivant leur achat. Les frais ne s'appliquent pas aux parts de catégorie I et peuvent ne pas s'appliquer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Fonds de revenu à court terme Apogée; • aux rachats effectués pour régler le paiement des frais du Programme Sommet ou des frais du Programme Apogée; • au rééquilibrage automatique effectué dans le cadre du service offert par le gestionnaire; • aux opérations qui ne dépassent pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion; • aux rectifications d'opération ou à toute autre mesure initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs approprié; • aux transferts des parts d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de parts; • aux paiements réguliers versés dans un FRR ou un FRV; • aux paiements réguliers effectués au moyen d'un plan de retraits systématiques. <p>Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle des Fonds. Si les règlements sur les valeurs mobilières imposent l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du Fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que les règlements ne l'exigent autrement.</p>

¹ Le plafond de 0,50 % ne tient pas compte des frais propres à une catégorie des frais de courtage, des frais d'intérêts ni des taxes ou impôts de tout type, notamment la taxe sur les ventes et la TPS.

Rémunération du courtier

Bien qu'ils ne reçoivent aucun courtage à l'acquisition des parts de catégorie A des Fonds, les conseillers de ScotiaMcLeod reçoivent une rémunération pour certains services courants rendus aux épargnants du Programme Apogée. À l'heure actuelle, ScotiaMcLeod paie à ses conseillers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service correspondant au plus à un montant de 72 % des frais payés à ScotiaMcLeod pour chaque épargnant qui investit dans les parts de catégorie A.

À la vente de parts du Fonds à un épargnant à l'extérieur du Programme Apogée, ScotiaMcLeod paie également aux courtiers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service correspondant au plus à un montant de 72 % des frais payés à ses conseillers pour chaque épargnant qui investit dans les parts de catégorie A.

À l'achat des parts de catégorie F, le gestionnaire ne paie pas de commission de suivi au courtier, y compris ScotiaMcLeod. Le courtier et l'épargnant négocient des frais de service pour les parts de catégorie F correspondant à 1,5 % de la valeur des parts de catégorie F qui sont payés pour chaque épargnant seulement une fois par mois.

Aucuns frais de service ne sont payés pour les parts de catégorie I.

Un conseiller de ScotiaMcLeod peut également recevoir des incitatifs à la vente calculés en fonction de son rendement global.

Le gestionnaire peut participer à des programmes de commercialisation en coopération avec des courtiers afin de les aider à commercialiser les Fonds. Nous pouvons payer jusqu'à 50 % des frais reliés à ces programmes de commercialisation en coopération, conformément aux règles décrites dans le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.

La Banque de Nouvelle-Écosse est propriétaire, directement ou indirectement, de 100 % de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et de ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Avant la date du présent prospectus simplifié, aucuns frais de gestion n'étaient à verser par les Fonds à ScotiaMcLeod du fait qu'elle agit à titre de gestionnaire de chacune des catégories de Fonds.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente rubrique constitue un résumé de l'incidence que peuvent avoir les placements dans les Fonds sur l'impôt que vous avez à payer. Elle prend pour hypothèse que vous êtes un particulier, autre qu'une fiducie, un résident canadien, que vous n'avez aucun lien de dépendance avec les Fonds et que vous détenez des parts à titres d'immobilisation.

Des renseignements supplémentaires figurent dans la notice annuelle des Fonds. Étant donné que les lois fiscales sont différentes d'une province à l'autre et que la situation n'est pas la même pour tous les épargnants, nous vous prions de consulter un expert en fiscalité.

Votre placement peut fructifier

Les Fonds produisent des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes qu'un Fonds obtient sur ses placements et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Fonds réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsque le Fonds vous paie votre quote-part du revenu et des gains en capital qu'il a gagnés. En général, chaque Fonds distribue aux porteurs de parts assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés chaque année pour ne pas avoir d'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital à la vente de parts ou à leur substitution à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital à la vente ou à la substitution de parts à perte.

Imposition des bénéfices

L'impôt que vous payez dépend du fait que vous déteniez vos parts dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé

Si vous détenez des parts d'un Fonds en dehors d'un régime à impôt différé, vous devrez inclure chaque année dans votre revenu le montant des distributions de revenu et de gains en capital versés ou imposables qui vous sont payables au cours de l'année par le Fonds, que vous receviez ce montant au comptant ou sous forme de parts supplémentaires. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus il est probable que le Fonds versera des distributions imposables.

Le prix d'une part d'un Fonds peut inclure un revenu et/ou des gains en capital que le Fonds a gagnés mais qu'il n'a pas encore réalisés et/ou distribués. Si vous achetez des parts d'un Fonds avant que le Fonds ne fasse une distribution, vous serez imposé sur cette distribution, même si le Fonds a gagné le montant avant que vous ne deveniez propriétaire des parts. Par exemple, bon nombre de Fonds font leur unique, ou principale, distribution de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts tard dans l'année, il se peut que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Fonds a gagnés sur toute l'année. Autrement dit, vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Fonds alors que vous n'en aurez pas profité. Les distributions effectuées par un Fonds qui constituent un remboursement de capital ne sont pas imposables mais réduiront généralement le prix de base rajusté de vos parts dans ce Fonds.

Lorsque vous demandez le rachat ou la substitution de parts d'un Fonds pour faire un placement dans des parts d'un autre Fonds, vous pouvez réaliser un gain en capital ou une perte en capital. Votre gain en capital (ou perte en capital) sera égal à la différence entre le montant que vous recevez au moment du rachat ou de la substitution (déduction faite des coûts de disposition raisonnables, comme les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté des parts rachetées ou substituées. Vous devez calculer votre prix de base rajusté de façon distincte pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds dont vous avez la propriété. En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts correspond à ce qui suit:

- votre placement initial dans le Fonds, plus
- tout placement supplémentaire, plus
- les distributions réinvesties, moins
- toute distribution de remboursement de capital, moins
- le prix de base rajusté de tout rachat précédent.

Les particuliers, y compris certaines fiducies et successions, sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Si vous êtes un particulier, vous pourriez être assujetti à cet impôt minimum de remplacement sur les gains en capital réalisés et/ou les dividendes reçus sur vos parts d'un Fonds.

Vous devriez tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos placements et des distributions que vous recevez sur ces parts pour pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Vous voudrez peut-être consulter un expert en fiscalité à ce sujet.

Les frais payés par les porteurs de parts à l'égard des parts de catégorie A peuvent ne pas être déductibles pour ceux-ci. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Parts détenues dans un régime à impôt différé

Lorsque vous détenez vos parts dans un régime à impôt différé, vous ne payez aucun impôt sur les distributions réalisées par le Fonds ni sur les gains en capital réalisés sur le rachat ou la substitution de parts à l'intérieur du régime. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs — Régimes à impôt différé ». En règle générale, les retraits d'un régime à impôt différé sont imposables. Toutefois, les retraits des CELI ne sont pas assujettis à l'impôt et les retraits des REEE et des RPDB sont assujettis à des règles spéciales.

Tant que chacun des Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement ou un placement enregistré pour l'application de l'impôt, les parts des Fonds constitueront des « placements admissibles » pour les REER, les FERR, les REEE et les RPDB.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Si le contrat consiste à acheter des titres aux termes d'un plan contractuel, ces délais pourront être prolongés.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers (y compris des modifications) contenant des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses

actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Les Fonds Apogée

Parts de catégorie A et de catégorie F et parts de catégorie I, lorsqu'il est indiqué, des Fonds ci-après :

Fonds du marché monétaire

Fonds de revenu à court terme Apogée

Fonds obligataires

Fonds de revenu Apogée

Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée

Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds immobilier

Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds équilibré

Fonds équilibré stratégique Apogée

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de valeur Apogée

Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée

Fonds canadien de croissance Apogée

Fonds canadien à petite capitalisation Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions étrangères

Fonds américain de valeur Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée

Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions internationales Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée (parts de catégorie I offertes)

Fonds d'actions mondiales Apogée (parts de catégorie I offertes)

Gérés par :

Gestion d'actifs Scotia S.E.C.

Scotia Plaza

40 King Street West

Toronto (Ontario)

M5H 1H1

N° sans frais : 1-800-268-9269

(à Toronto, 416-750-3863)

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans la notice annuelle des Fonds, les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires déposés à l'égard du rendement des Fonds et les derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de la notice annuelle des Fonds, les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires déposés à l'égard du rendement des Fonds et les derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés des Fonds, en composant sans frais le 1-800-268-9269 (à Toronto, le 416-750-3863), ou par courrier électronique par l'intermédiaire du site Web d'Apogée à www.banquescotia.com/fondsapogee.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, notamment les circulaires d'information et les contrats importants sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com ou sur le site Web d'Apogée à www.banquescotia.com/fondsapogee.

GESTION D'ACTIFS SCOTIA S.E.C. ET SCOTIA CAPITAL INC. SONT DES PERSONNES MORALES DISTINCTES DE LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, MÊME SI CELLE-CI EN A LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières

N° de cert. SG5-COC-004339
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council